AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTES-PYRÉNÉES

Agriculture et Environnement :

2 dispositifs innovants lancé en 2019 et 2020

Deux dispositifs innovants ont été lancés sur la période 2019 – 2020 :

Paiements pour services environnementaux sur le Plateau de Lannemezan et une partie du Magnoac,
Mesure AgroEnvironnementale et Climatique de Type Système proposée aux éleveurs sortants des Zones Défavorisées Simples des coteaux du Vic-Bilh et de l'Astarac.

Les Paiements pour Services Environnementaux :

Démarche expérimentale novatrice proposée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui vise à rémunérer les exploitants non pas en contrepartie de contraintes (temps ou techniques) mais pour les résultats positifs que leurs pratiques ont en faveur de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

Sur la base d'un audit multi-critères (chargement, assolement, Intrants (engrais minéraux sur prairies, phyto sur grandes cultures), et infrastructures agro-écologiques (haies, lisières, mares, ...)) le système d'exploitation est noté. Au-delà d'une certaine note, les bénéfices environnementaux (Qualité de l'Eau et Biodiversité), ouvrent droit à une rémunération.

La rémunération ainsi apportée vise la reconnaissance et le maintien des pratiques au bénéfice de tous. C'est expérimental et proposé sur des territoires déjà animés collectivement avec le soutien de l'Agence de l'Eau. Pour les Hautes-Pyrénées, 33 communes du plateau de Lannemezan (Contrat Zones Humides) et 6 communes du Magnoac (Aire d'Alimentation Captage Gers-Amont) sont concernées, soit 450 exploitations hauts-pyrénéennes environ. Cette action est lancée cette fin d'année, avec des engagements prévus dès décembre 2019, sur une durée de 3 ans.

Les MAEC Systèmes sur les Coteaux Secs de l'Astarac et Vic-Bilh (Coteaux limitrophes du Gers et Coteaux bordants la Vallée de l'Adour depuis Tarbes) :

Dans un contexte d'évolution des soutiens publics (perte des Indemnités Compensatoires pour Handicaps Naturels) découlant d'une révision des critères donc des zones, le maintien de l'élevage herbivore dans ces territoires est menacé. Au sein des coteaux, avec des potentiels de production moins compétitifs, l'élevage reste un système de production en équilibre avec le milieu. Sa diminution augmente le risque d'érosion et de dégradation de l'environnement.

Le Projet Agri-Environnemental et Climatique partagé sur les 2 départements (Gers et Hautes-Pyrénées) ciblera autour de cet enjeu des mesures visant les éleveurs d'herbivores avec :

- La MAEC Systèmes Polyculture Elevage (SPE) : elle s'adresse aux éleveurs qui combinent surfaces fourragères et cultures (à dominante élevage ou grande culture),
- La MAEC Systèmes Herbagers et Pastoraux (SHP) : destinée aux éleveurs ayant majoritairement des surfaces en herbe.

Ces mesures favoriseront le maintien ou le changement des pratiques pour les éleveurs qui s'engageront, dans l'objectif d'éviter le retournement des prairies et la réorientation des surfaces vers la céréaliculture.

La volonté des élus de la CDA65, et des équipes techniques, est d'accompagner les éleveurs dans la définition du système d'élevage de demain, par une équipe projet ; c'est à dire pluridisciplinaire et qui saura alterner expertise et échanges entre exploitants à compter du début de l'année 2020, seule année de contractualisation qui sera ouverte, avec une durée d'accompagnement de 5 ans.

CONCLUSION :

2020 sera une année encore plus forte concernant la reconnaissance du lien Agriculture et Environnement. Les agriculteurs, et notamment les éleveurs (prairies, éléments paysagers, ...), modèlent le paysage et impactent favorablement le milieu ; cette reconnaissance se démarque, par 2 mesures « innovantes » supplémentaires, au-delà des zonages environnementaux historiques (Natura2000, Zones Humides, ...), et sur des territoires plus larges.

Surfaces en herbes, haies, bosquets, mares, érosion des sols ... autant de vertus au bénéfice de tous qui reposent grandement sur l'élevage herbivore extensif, tant qu'il y a des éleveurs et pour autant que l'on consomme de la viande.

Les élus de la Chambre d'Agriculture se mobilisent pour faire valoir et faire reconnaître la place menacée et pour autant précieuse, donc stratégique, que tient l'élevage dans l'équilibre des territoires sensibles et particuliers.

Contact : Service Projets de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées – 05 62 34 66 74.